



PROCÈS-VERBAL COMMISSION SPORTIVE

Réunion

En visioconférence **Mardi 9 septembre 2025**

Président : M. Thierry CORROYER

Présents : MM. Stéphane BEGEL - Michel BOURNEZ - Joël EUVRARD - Christophe GIRARDET - Michel NAGEOTTE - Thierry NAPPEY

Excusés : Mme Manon VIF - MM. Gérard GEORGES - Nicolas VUILLEMIN

Assiste : M. Guillaume COLIN

RAPPEL

ENGAGEMENT – COUPE NATIONALE 2025/2026

Disponible sur les espaces Footclubs (rubrique épreuves fédérales)

- Coupe Nationale Futsal : **Clôture des engagements le 29 septembre 2025**

RAPPEL de l'article 4.3 planning de la journée suite aux modifications des règlements 2025/2026 votés lors de l'AG de la Ligue en date du 23 juin 2025

3. Planning de la journée

Pour les compétitions Seniors, en dehors des matchs disputés en nocturne, les rencontres sont programmées à 15 H le dimanche, sauf pendant la période du 1er novembre à fin février où les rencontres débiteront à 14 H 30. Pour les compétitions jeunes, les horaires des matchs sont fixés chaque saison par la commission sportive régionale.

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée par le biais du module prévu dans Footclubs au moins **dix (10)** jours avant le match.

Dans les **dix (10)** jours précédant la rencontre, toute demande de modification devra être introduite via l'adresse officielle électronique du club auprès du Secrétariat de la Ligue avec l'accord du club adverse, ou par dérogation sans l'accord du club adverse, en cas de force majeure justifiée.

Toute demande de modification qui n'est pas homologuée par la Ligue est sans objet. Le résultat d'un match joué à une autre date, en un autre lieu ou à une autre heure que ceux fixés ou homologués par la Ligue, est susceptible de non homologation. La commission compétente statuera sur les suites à donner.

PROTOCOLE APRES MATCH

Une communication va être réalisée

CARTON BLANC BANCS DE TOUCHE

Protocole « Carton blanc pour officiels d'équipe entraînement l'exclusion temporaire du capitaine (ou vice capitaine si le capitaine est le gardien) :

- Public visé : Officiels Banc de touche
- Périmètre utilisation : **R1-R2-R3-R1F-Coupes Régionales séniors**

1- MASCULINS

SENIORS

1.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 53429258 : R3 groupe B : TEAM MONTCEAU FOOT – FR ST MARCEL 2 du 7 septembre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le dimanche 7 septembre 2025 à 15H00 à La Plaine de Jeux n° 1 à St Marcel.

Le match retour aura lieu le dimanche 31 mai 2026 à Montceau les Mines.

Match n° 53425968 : R3 groupe E : FC TILLES – JURA NORD FOOT du 21 septembre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser et avancer la rencontre. Elle se déroulera le samedi 20 septembre 2025 à 19H00 au stade Abbé Melcot 1 à Fraisans.

Le match retour aura lieu le dimanche 22 février 2026 à Varois et Chaignot.

1.2 – COUPE DE FRANCE CREDIT AGRICOLE

Match n° 53411019 : Coupe de France Crédit Agricole : FC 3 CANTONS – AS ESSERT du 24 août 2025

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Régionale de Discipline et Travaux d'Intérêt Sportif du 4 septembre 2025 de mettre hors compétition les clubs du FC 3 CANTONS et de l'AS ESSERT pour la Coupe de France saison 2025/2026.

Match n° 54184419 : Coupe de France Crédit Agricole : ASUJL ST JEAN DE LOSNE – QUETIGNY du 31 août 2025

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 4 septembre 2025 qui dit la réclamation d'après match irrecevable sur la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission homologue le résultat.

Match n° 54183521 : Coupe de France Crédit Agricole : FC MACORNAY – FC ROCHEFORT du 30 août 2025

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 4 septembre 2025 qui dit la réclamation d'après match irrecevable sur la forme et confirme le résultat acquis sur le terrain.

La commission homologue le résultat.

Match n° 54186548 : Coupe de France Crédit Agricole : ST VALLIER SP – RC BRESSE SUD du 31 août 2025

La commission sportive prend connaissance de la décision de la Commission Statuts et Règlements et Obligations des Clubs du 4 septembre 2025 qui place le dossier en instruction et réserve sa décision sur le résultat de la rencontre après la procédure d'instruction.

La rencontre du 3^{ème} tour ST Vallier SP (D2) ou RC Bresse Sud (R3 idverde) – ET.S. LE BREUIL est reportée à une date ultérieure.

1.3 – HEURE DE COMPETITION

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile.

Elle décide pour la saison 2025/2026, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

- **BRESSE JURA FOOT** (Régional 3 Idverde) : **Samedi 19h30 au lieu de 19h00**

2- JEUNES

2.1 – COUPE GAMBARDELLA CREDIT AGRICOLE

Tirage au sort du 1^{er} tour de la Coupe Gambardella Crédit Agricole qui se déroule les 13 et 14 septembre 2025 à 15h00 :

Rectificatif PV du 2/09, confirmation que le club de l'US Joigny est recevant :

US JOIGNY (District)

-

FC NEVERS BANLAY (District)

MATCH 9

Match n° 54496188 : 1^{er} tour de la Coupe Gambardella CA : AS ESSERT – FRANCHEVELLE du 14 septembre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande du club de ESSERT pour inverser la rencontre en raison de l'indisponibilité du terrain. Elle se déroulera le dimanche 14 septembre 2025 à 15H00 au stade du Château à Francheville.

Match n° 54496198 : 1^{er} tour de la Coupe Gambardella CA : COURCELLES LES MONTBELIARD – EXINCOURT TAILLECOURT du 14 septembre 2025

La commission prend connaissance et valide la demande des deux clubs pour inverser la rencontre. Elle se déroulera le dimanche 14 septembre 2025 à 13H00 au stade municipal 1 à Exincourt.

Match n° 53390000 : U14R : EXINCOURT TAILLECOURT – VESOUL du 13 septembre 2025

Le stade municipal d'Exincourt n'est pas disponible, la commission décide d'inverser la rencontre. Elle se déroulera le samedi 13 septembre 2025 à 16h30 au stade René Hologne 1 à Vesoul.

2.1 – CHAMPIONNATS HEURE DE COMPETITION

La commission prend connaissance des demandes des clubs concernant leurs rencontres à domicile. Elle décide pour la saison 2025/2026, à titre dérogatoire et exceptionnel pour le championnat de valider des horaires et jour de pratique en dehors de la ½ journée concernée par le jour et l'horaire de référence sous réserve que ces derniers ne soient pas pénalisants pour les clubs figurant dans le groupe.

Pour rappel :

<u>COMPETITION</u>	<u>HORAIRE ETE</u>	<u>HORAIRE HIVER</u>
		01/11/2025 au 29/02/2026
U18R	Dimanche 15h00	Dimanche 14h30
U16R	Dimanche 12h30	Dimanche 12h00
U15R	Samedi 15h00	Samedi 14h30
U14R	Samedi 15h00	Samedi 14h30
U13R	Samedi 15h00	Samedi 14h30
U18F R	Samedi 15h00	Samedi 14h00

CLUBS	U18R	U16R	U15R	U14R	U13R	U18F R
	Eté : Dimanche 15h hiver : Dimanche 14h30	Eté : Dimanche 12h30 hiver : Dimanche 12h00	Eté : Samedi 15h hiver : Samedi 14h30	Eté : Samedi 15h hiver : Samedi 14h30	Eté : Samedi 15h hiver : Samedi 14h30	Eté : Samedi 15h hiver : Samedi 14h00
ASPTT DIJON	Dimanche 11h00	Dimanche 11h00	Samedi 15h30	Samedi 15h30	Samedi 13h30	
FONTAINE LES DIJON	Dimanche 11h00		Samedi 13h00	Samedi 16h15	Samedi 13h00	
BEAUNE	Dimanche 13h00			Samedi 16h00		
AJ AUXERRE						Dimanche 13h00
IS/SELONGEY	Dimanche 10h30	Samedi 15h00				
AS CHATENOY ROYAL		Samedi 16h00				Samedi 16h00
JURA DOLOIS	Dimanche 12h00	Dimanche 12h00	Samedi 16h00	Samedi 16h00	Samedi 14h00	Samedi 16h00
FCC LA JOUX NOZEROT	Samedi à 15h00					
JS LURE	Samedi à 16h00	Samedi 16h00				
MACON 71	12h00	Samedi 15h00			Samedi 11h00	
USC PARAY	Samedi 18h00					
CA PONTARLIER	12h30		Samedi 16h30	Samedi 16h30	Samedi 12h00	
FC SENS	Samedi 16h00					
ASC ST APOLLINAIRE	Dimanche 13h00	Dimanche 11h00				
ASA VAUZELLES	Samedi 15h00	Dimanche 11h00				
FC CHALON		Dimanche 10h30				
FC GRANDVILLARS		Samedi 16h00				
CHEVIGNY ST SAUVEUR		Samedi 15h30				
FC DECIZE		Samedi 14h30				
AFGP 58		Samedi 15h00				
LA CHAPELLE DE GUINCHAY		Dimanche 11h00				
VALDAHON VERCEL		Samedi 15h00				
SOCHAUX MONTBELIARD			Samedi 16h00	Samedi 16h00	Samedi 13h00	
DIJON USC				Samedi 16h30		
JURA SUD FOOT				Samedi 11h00		
FC VESOUL		Samedi 17h00		Samedi 13h00		
UCS COSNE	Samedi 15h00					
US ST VIT	Samedi 18h00					Samedi 16h30
US JOIGNY				Samedi 16h00		
DIJON FCO			Samedi 14h00	Samedi 14h00	Samedi 14h00	
CL MARSANNAY	Dimanche 11h00					
RC LONS LE SAUNIER		Samedi 14h00				
NOIDANS LES VESOUL				Samedi 14h00		

La Commission propose les alternatives suivantes aux clubs concernant les desideratas d'horaire de compétitions émises par ces derniers qui ont été refusé :

- **U13 : MACON 71** : la commission juge l'horaire demandé très tôt compte tenue la catégorie et la composition du groupe. Elle propose le Samedi 11h00. **Le club confirme son accord.**
- **U16 : CHALON FC** : la commission juge l'horaire demandé très tôt compte tenue la catégorie et la composition du groupe. Elle propose le Dimanche 11h00. **Le club confirme son accord et réalisera des demandes auprès de chaque club pour jouer à 10h30 suivant l'occupation du terrain.**
- **U18 : IS SELONGEY FOOTBALL** : la commission juge l'horaire demandé très tôt compte tenue la catégorie et la composition du groupe. Elle propose le Dimanche 11h00.

3- FEMININES

SENIORS

2.1 – CHAMPIONNATS

Match n° 53517351 : R2F groupe A : JURA SUD FOOT – DIJON UNIVERSITE CLUB du 7 septembre 2025

La commission prend connaissance du mail du club de JURA SUD FOOT du 6 septembre 2025 à 9h25 qui déclare forfait en raison d'un manque de licenciées qualifiables.

La commission donne match perdu au club de JURA SUD FOOT (-1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club de DIJON UNIVERSITE CLUB (3pts ; 3 buts).

Amende : 200 Euros pour forfait déclaré

2.2 – COUPE DE FRANCE FEMININE

Match n° 54048769 : 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine : AS ORNANS – FC GRAND BESANCON du 14 septembre 2025

La commission acte le forfait du club de AS ORNANS pour le 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de FC GRAND BESANCON est qualifié pour le 2^{ème} tour.

Match n° 54048759 : 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine : FC MARMAGNE – CS TRAMAYES du 14 septembre 2025

La commission acte le forfait du club de CS TRAMAYES pour le 1^{er} tour de la Coupe de France Féminine.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de FC MARMAGNE est qualifié pour le 2^{ème} tour.

2.4 – COUPE DE FRANCE NIKE U18F

Match n° 54048995 : Coupe Nike U18F : AS BEAUNE – ALC LONGVIC du 6 septembre 2025

La commission acte le forfait du club de ALC LONGVIC pour la Coupe Nike U18.

Amende : 35 euros pour forfait déclaré

Le club de AS BEAUNE est qualifié pour le tour suivant.

Le Président Commission Régionale Sportive



Thierry CORROYER

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football